

RÈGLEMENT OFFICIEL

Bike & Run de Fort-Mahon-Plage 2026

Épreuves 2 km – 4 km – 12 km

Samedi 19 septembre 2026

Article 1 – Organisation

Le Bike & Run de Fort-Mahon-Plage est organisé par le **Triathlon Club du Montreuillois (TCM)**, représenté par son président **Mr Philippe bocaert**, en partenariat avec la **Ville de Fort-Mahon-Plage**.

Coordonnées de l'organisateur :

Triathlon Club du Montreuillois (TCM)
Piscine de la Communauté de Communes des 7 Vallées
Chemin Blanc
62170 Écuire

Téléphone : 06 13 92 28 26
N° SIRET : 492 605 415 00016

L'épreuve se déroulera le **samedi 19 septembre 2026** à Fort-Mahon-Plage.

L'organisation comprend :

- Une épreuve enfants (2 km)
- Une épreuve jeunes (4 km)
- Une épreuve adultes (12 km)

La manifestation est organisée conformément à la réglementation en vigueur de la **Fédération Française de Triathlon (FFTri)**.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas :

- D'accident lié à un état de santé incompatible avec la pratique sportive ;
- De non-respect du présent règlement ou des consignes de sécurité ;
- De perte, vol ou dégradation de matériel personnel.

La commune de fort-mahon-Plage ainsi que son maire monsieur Alain BAILLET ne sera aucunement responsable de tout dommage corporel et matériel sur l'ensemble du parcours lors de la manifestation sportive.

Article 2 – Règles spécifiques du Bike & Run

Les règles suivantes sont applicables à l'ensemble des épreuves :

- Chaque équipe est composée de **deux athlètes pour un seul vélo**.
- Les relais sont libres tout au long du parcours.
- Les deux équipiers doivent franchir ensemble les points de contrôle prévus par l'organisation ainsi que la ligne d'arrivée.
- Le port d'un **casque rigide homologué CE** est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- Les extrémités du guidon doivent être équipées d'embouts de protection.
- Les VTT et VTC sont autorisés.
- Le dossard doit être porté de manière visible à l'avant du corps pendant toute la course.
- Le port d'une ceinture porte-dossard est autorisé.
- Les concurrents doivent respecter les décisions des arbitres et de l'organisation.
- Le chronométrage est assuré par puce électronique portée à la cheville.
- Lors du franchissement de la ligne d'arrivée, la puce doit être portée par le coureur à pied et non par le cycliste.
- Les puces devront être restituées immédiatement après l'arrivée.

Article 3 – Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes :

- Aux licenciés FFTri titulaires d'une licence compétition valide.
- Aux non-licenciés et titulaires d'une licence loisir, sous réserve de fournir les documents réglementaires exigés par la FFTri au moment de l'inscription.

Tout participant devra être en conformité avec la réglementation fédérale en vigueur à la date de l'épreuve.

Aucune inscription ne sera validée en l'absence des documents obligatoires.

Article 4 – Catégories d'âge

Épreuve 2 km

Ouverte aux enfants âgés de **6 à 11 ans révolus**.

Une autorisation parentale est obligatoire.

Épreuve 4 km

Ouverte aux jeunes âgés de **12 à 15 ans révolus**.

Épreuve 12 km

Ouverte aux participants âgés de **16 ans et plus**.

L'âge pris en compte est celui atteint au cours de l'année civile 2026.

Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne sur :

Chronopale

Date limite d'inscription :

Mardi 15 septembre 2026 à 23h59

Aucune inscription ne sera acceptée sur place.

5.1 Tarifs

Épreuve 12 km

- 25 € par équipe (+ frais de plateforme)
- Pass Compétition FFTri en supplément pour les non-licenciés, selon le tarif fédéral en vigueur

Épreuve 2 km

- Gratuit

Épreuve 4 km

- Gratuit
-

5.2 Cession de dossard

L'inscription est personnelle.

Toute cession ou revente de dossard est interdite sans accord préalable de l'organisation.

Toute personne utilisant un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

5.3 Modification d'inscription

Un remplacement d'équipier pourra être accepté jusqu'au 15 septembre 2026 sous réserve de fournir les informations et justificatifs requis.

Article 6 – Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer à la **Base Nautique de Fort-Mahon-Plage** le jour de l'épreuve.

Horaires :

À partir de 10h00

Une pièce d'identité pourra être demandée.

Article 7 – Départs et arrivées

- Les départs seront donnés sur la plage de Fort-Mahon-Plage.
 - Les arrivées seront jugées sur l'Esplanade de Fort-Mahon-Plage.
-

Article 8 – Programme prévisionnel

Épreuve	2 km	4 km	12 km
Retrait des dossards	10h00	10h00	10h00

Épreuve	2 km	4 km	12 km
Briefing	12h50		
Départ	13h00	13h00	14h30
Arrivée du premier concurrent estimée	13h20	13h40	15h15
Arrivée du dernier concurrent estimée	13h40	14h10	16h45
Clôture de l'épreuve	14h00	14h15	17h00
Remise des récompenses	14h30	14h30	17h00

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires si nécessaire. La marée sera basse à 12h51 AVEC UN COEFFICIENT DE MAREE A 80 CE QUI EST ELEVE

Article 9 – Ravitaillement

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée de chaque épreuve.

Dans le cadre de la démarche écoresponsable de l'événement :

- Aucun gobelet jetable ne sera distribué ;
 - Chaque participant devra se munir de son propre gobelet ou contenant réutilisable.
-

Article 10 – Sécurité

La sécurité de l'épreuve est assurée par :

- Des signaleurs présents sur le parcours ;
- Les services de secours ;
- Un dispositif médical adapté à la réglementation en vigueur.

Les concurrents doivent respecter les consignes des bénévoles, arbitres et services de secours.

Article 11 – Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant la manifestation.

Cette assurance ne couvre pas :

- Les dommages causés au matériel personnel ;
- Les accidents résultant du non-respect du règlement ;
- Les conséquences d'un problème de santé préexistant.

Il appartient à chaque participant de vérifier sa couverture individuelle accident.

Article 12 – Récompenses

Chaque participant présent recevra un souvenir de l'épreuve.

Seront récompensés :

- Les trois premières équipes au classement scratch du 12 km ;
- Les trois premières équipes au classement scratch du 4 km ;
- Les trois premières équipes au classement scratch du 2 km.

Une médaille sera remise à chaque athlète récompensé.

La cérémonie protocolaire se déroulera sur l'Esplanade de Fort-Mahon-Plage.

Article 13 – Mise hors course et disqualification

L'organisation pourra disqualifier tout participant pour :

- Non-respect de la réglementation FFTri ;
 - Absence ou mauvaise visibilité du dossard ;
 - non-port du casque ;
 - Abandon de déchets sur le parcours ;
 - Non-respect du parcours balisé ;
 - Comportement dangereux ;
 - Non-respect des consignes des arbitres ou signaleurs.
-

Article 14 – Droit à l'image

Par leur inscription, les participants autorisent l'organisateur à utiliser les photographies et vidéos réalisées dans le cadre de la manifestation sur tous supports de communication liés à l'événement, sans limitation de durée ni contrepartie financière.

Article 15 – Annulation et force majeure

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier l'épreuve en cas :

- De conditions météorologiques défavorables ;
- De décision administrative ;
- De risque pour la sécurité des participants ;
- De tout cas de force majeure.

En cas d'annulation avant l'épreuve, les frais d'inscription pourront être remboursés selon les modalités définies par l'organisation.

Aucune indemnité complémentaire ne pourra être réclamée.

Article 16 – Acceptation du règlement

L'inscription au Bike & Run de Fort-Mahon-Plage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par chaque participant et son représentant légal pour les mineurs.

Le présent règlement est applicable à compter du 19 septembre 2026.

**Triathlon Club du Montreuillois
Ville de Fort-Mahon-Plage
Bike & Run de Fort-Mahon-Plage 2026**

